



Mettre fin à un CDI pour la fin de mon congés parental

Par **urnia**, le **16/06/2011** à **09:50**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental et je souhaiterai ne pas reprendre mon activité professionnelle à la fin de celui-ci.

Je suis en CDI à temps partiel depuis le 1 janvier 2007 dans cette entreprise. Je souhaite devenir assistante maternelle au mois d'août.

J'ai entrepris toutes les démarches nécessaires et ai déjà trouvé des enfants à garder pour le dit-mois. Mon congé parental s'arrétant au trois ans de ma fille, toujours en septembre, je souhaite mettre fin à mon CDI.

On m'a conseillé de mettre en place une rupture conventionnelle, ou une abandon de poste. Je ne souhaite pas faire de préavis car ma nouvelle activité ne me le permettra pas. De plus, il va être difficile de rencontrer mon employeur car je travaille dans une succursale et la maison mère est à quelques centaines de kilomètres de mon domicile. De plus, en cas de rupture conventionnelle, je dois me présenter accompagnée d'un représentant du personnel que je ne connais absolument pas, même de nom!

Je ne sais donc que faire, et j'espère que vous pourrez m'éclairer sur les démarches que je pourrais suivre.

Merci par avance de l'attention que vous aurez portée à ma requête.

Cordialement

Urnia

Par **P.M.**, le **16/06/2011** à **12:20**

Bonjour,

La rupture conventionnelle, l'employeur n'est pas forcé de l'accepter et l'abandon de poste n'est pas une rupture du contrat de travail puisque l'employeur n'est pas forcé de vous licencier et que la démission ne se présume pas...

Donc, la seule solution sûre c'est de démissionner suffisamment tôt pour que le préavis se

trouve inclus dans le congé parental...

Je passe sur le fait que ce n'est pas une obligation formelle d'être assisté par un représentant du Personnel pour la rupture conventionnelle mais seulement une possibilité...

Par urnia, le **16/06/2011** à **16:33**

Merci beaucoup pour votre réponse très rapide.

Je vais opter pour la rupture conventionnelle, je pense. Et si je suis confrontée à un refus de leur part, je démissionnerai.